

Politique anticorruption

1. OBJECTIF

Empêcher le paiement de pots-de-vin ou de commissions occultes dans toutes les transactions, à l'échelle mondiale.

Les activités de Microsoft prennent appui sur la confiance que la société développe avec ses clients, partenaires et fournisseurs. Le paiement de pots-de-vin ou de commissions occultes détruit cette confiance. Les pots-de-vin influencent les prises de décisions de nos clients et sont contraires à la mission de Microsoft qui consiste à permettre à chaque personne et organisation de la planète de se surpasser.

Microsoft est une société mondiale et ses activités sont soumises aux lois des pays dans lesquels elle est implantée. Payer des pots-de-vin ou des commissions occultes va à l'encontre des lois des pays dans lesquels nous travaillons. Par ailleurs, la loi anticorruption américaine, le Foreign Corrupt Practices Act (« FCPA ») (loi relative aux pratiques de corruption à l'étranger) s'applique aux activités de Microsoft, à l'échelle mondiale. Microsoft est déterminée à respecter les lois et règlements qui régissent ses opérations, où que la société exerce ses activités.

2. RÉSUMÉ

Microsoft a pris l'engagement de mener ses affaires avec intégrité et transparence. Cela signifie que vous ne devez pas payer ni offrir de pots-de-vin ou de commissions occultes d'aucune sorte, y compris aux fonctionnaires de l'État (« fonctionnaires ») ou aux employés de sociétés qui appartiennent à l'État ou sont contrôlées par l'État, ainsi que dans le cadre de transactions commerciales. Vous ne devez pas non plus solliciter ni accepter de pot-de-vin ou de commission occulte.

La présente politique s'applique également aux paiements que nos représentants, tels que nos fournisseurs, partenaires, consultants et membres de groupes de pression (lobbyist), effectuent en notre nom. Ne traitez pas avec des représentants qui ne respectent pas les valeurs éthiques et, si vous soupçonnez qu'un représentant commet un acte qui serait interdit par les politiques de Microsoft, [signalez-le](#).

Vous ne serez pas puni pour avoir refusé de payer ou d'accepter un pot-de-vin ou une commission occulte, même si votre refus entraîne une perte d'affaires pour Microsoft.

3. EXIGENCES

A. Tous les pots-de-vin sont interdits

Vous ne devez pas donner, promettre, offrir ou autoriser le paiement de quoi que ce soit de valeur pour obtenir ou conserver des affaires, ou pour sécuriser un quelconque avantage indu pour Microsoft. Ne donnez pas quoi que ce soit de valeur pour influencer les actions d'un fonctionnaire. Ne sollicitez pas et n'acceptez pas de pot-de-vin ni de commission occulte d'aucune sorte.

Ne permettez pas à un partenaire de prendre des mesures que la présente politique vous interdit de prendre directement.

Cette interdiction en matière de corruption s'applique à la remise de quoi que ce soit de valeur, pas seulement d'argent. Cela inclut la mise à disposition d'opportunités professionnelles, d'emplois, de contrats favorables, de dons, de voyages, de cadeaux et d'invitations.

Cette interdiction en matière de corruption s'applique à toutes les situations indiquées ci-dessous. Ces situations spécifiques présentent souvent un risque élevé de corruption et comportent des exigences supplémentaires destinées à les traiter :

1. Connaissez votre représentant : nos représentants (p. ex., les partenaires, consultants et fournisseurs) nous aident à gagner et conserver la confiance de nos clients et du public. Vous devez uniquement traiter avec des représentants qui exercent des activités que vous estimez être légitimes, et qui ont une réputation d'intégrité. N'ignorez pas les signes indiquant qu'un représentant agit de manière non éthique et serait susceptible de payer des pots-de-vin. Avant de traiter des affaires avec un quelconque représentant, examinez et respectez la [Politique relative aux représentants dignes de confiance](#).

2. Les transactions doivent être transparentes : les transactions transparentes limitent le risque de pots-de-vin ou de commission occulte. Assurez-vous que les contrats reflètent avec exactitude les éléments économiques de l'accord. Des dispositions inhabituelles telles que des arrangements annexes et des paiements anticipés sont susceptibles d'être utilisés pour masquer des paiements illégitimes. Si les conditions de paiements prêtent à confusion, demandez pourquoi. Les transactions doivent être conformes à la [Politique de déontologie des ventes](#).

3. Les cadeaux, invitations et voyages doivent être raisonnables : avant d'offrir des cadeaux, invitations ou voyages, vous devez vous assurer qu'ils ne font pas office de pots-de-vin ou de commissions occultes, et qu'il s'agit de répondre à un objectif professionnel légitime. Examinez et respectez les [politiques relatives aux cadeaux, invitations et voyages](#) avant d'offrir des cadeaux, invitations ou voyages.

4. Les dons caritatifs ne doivent pas bénéficier à des fonctionnaires de l'État : ne faites pas de don caritatif si celui-ci confère un avantage personnel à un fonctionnaire, ou si le don fait partie d'un échange de faveurs avec le fonctionnaire. Avant de faire un don caritatif, examinez et respectez la [Politique relative aux dons caritatifs](#).

5. Les décisions relatives au recrutement ne doivent pas bénéficier aux fonctionnaires de l'État : ne recrutez pas un fonctionnaire ou une personne proposée par un fonctionnaire pour aider Microsoft à obtenir ou conserver des affaires, ou si le fonctionnaire propose de procurer un avantage à Microsoft ou menace de nuire à Microsoft si la décision de recrutement demandée n'est pas prise. Utilisez toujours le processus de recrutement normal de Microsoft. Avant de recruter un fonctionnaire ou un candidat

suggéré par un fonctionnaire, examinez et respectez la [Procédure relative aux décisions en matière de recrutement impliquant des fonctionnaires de l'État](#).

6. N'effectuez pas de paiements de facilitation : un paiement de facilitation est un petit paiement destiné à bâcler ou accélérer une démarche publique routinière de la part d'un fonctionnaire. N'effectuez pas de paiements de facilitation. Cependant, en cas de menace imminente à votre santé ou à votre sécurité, telle qu'une menace de violence physique, vous pouvez effectuer un paiement pour éviter un danger immédiat. Dans toute la mesure du possible, vous devez d'abord vous faire conseiller et être autorisé par le service [Conduite et conformité professionnelles](#) (business conduct and compliance, buscond) avant d'effectuer le paiement. S'il n'est pas possible d'obtenir une approbation préalable, vous devez signaler le paiement dans les 48 heures au service Conduite et conformité professionnelles.

B. Tenir des livres et des registres exacts

Vous devez enregistrer avec exactitude les paiements ou tout autre type de rémunération versés à un tiers dans les livres, registres et comptes de Microsoft. Veillez à ne pas :

- créer ou utiliser des fonds de la société non divulgués ou non enregistrés, tels que des comptes « hors comptabilité », dans un quelconque but ;
- passer des écritures erronées, trompeuses, incomplètes, inexactes ou artificielles dans les livres et registres de Microsoft, y compris dans les outils tels que MS Expense, My Order et SAP ;
- utiliser des fonds personnels ou des tiers, y compris des partenaires, pour contourner les procédures et contrôles de Microsoft, ou pour accomplir ce qui est par ailleurs interdit par la politique de Microsoft.

C. Soulever des préoccupations et poser des questions

Si vous avez une question ou une préoccupation en matière de corruption, contactez le service [Conduite et conformité professionnelles](#) (buscond), le Bureau de la conformité juridique, le service [Affaires d'entreprise, externes et juridiques \(Corporate, External and Legal Affairs, CELA\)](#), ou utilisez tout [autre moyen de signalement](#) de Microsoft. Si votre pays l'autorise, un grand nombre de ces moyens vous permettent de déposer votre rapport de signalement de manière anonyme.

D. Absence de représailles

Vous ne serez pas victime de conséquences préjudiciables pour avoir refusé de payer ou d'accepter un pot-de-vin ou une commission occulte, ou de vous livrer à d'autres activités qui violent la présente politique, même si cela entraîne une perte d'affaires pour Microsoft.

Microsoft ne tolère aucun acte de vengeance ni de représailles à l'encontre d'une personne qui indique de bonne foi être préoccupée par une éventuelle violation de la présente politique ou qui coopère à une enquête.

Lorsque vous soulevez une préoccupation, nous respectons votre confidentialité dans la mesure autorisée par la loi du pays où vous vous trouvez.

E. Savoir qui est un fonctionnaire de l'État

Lorsque vous menez des affaires pour Microsoft, vous êtes responsable de prendre des [mesures raisonnables](#) pour identifier les situations dans lesquelles vous traitez avec un fonctionnaire. Un fonctionnaire de l'État peut être assimilé à :

- tout employé d'une entité ou subdivision administrative, y compris les fonctionnaires élus ;
- tout particulier agissant au nom d'une entité publique, même à titre temporaire ;
- tout responsable et tout employé de sociétés détenues ou contrôlées par un gouvernement (« entreprise publique ») ;
- tout candidat à des fonctions politiques ;
- tout représentant de parti politique ; et
- tout responsable, employé et représentant d'organisations internationales publiques, telles que la Banque mondiale ou les Nations Unies.

Sachez que, dans certains pays et certains secteurs, une personne qui semble travailler pour une entité privée peut être considérée comme étant un fonctionnaire si elle est employée par une entreprise publique. Si vous n'êtes pas sûr qu'une personne soit un fonctionnaire, examinez le [Tableau de la société](#) pour savoir si une certaine entité est une entreprise publique.

4. PROCÉDURE

Vous devez examiner et respecter ces politiques et procédures connexes :

Situation	Politique ou Procédure
Travailler avec des représentants	• Politique relative aux représentants dignes de confiance
Offrir ou offrir des cadeaux, invitations ou voyages	• Politique relative à la fourniture de cadeaux, d'invitations et de voyages aux fonctionnaires de l'État ; ou • Politique relative à la fourniture de cadeaux, d'invitations et de voyages à des partenaires d'affaires
Verser une contribution à un organisme caritatif	• Politique relative aux dons caritatifs
Décisions en matière de recrutement	• Procédure relative aux décisions en matière de recrutement impliquant des fonctionnaires de l'État

5. EXCEPTIONS

Il n'y a pas d'exceptions à la présente politique.

6. MISE EN APPLICATION

La violation de la présente politique peut entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

7. CHAMP D'APPLICATION

La présente politique s'applique à tous les employés.

La [Politique anticorruption de Microsoft relative aux représentants](#) est une politique distincte, externe, qui figure sur Microsoft.com et qui s'applique aux partenaires et fournisseurs de Microsoft.